

option Loisirs de pleine nature

RNCP1833 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BAPAAT — Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	44067, 15466, 12578
Code(s) ROME	G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	29/07/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'assistant animateur technicien – option loisirs de pleine nature - exerce son activité sous la responsabilité pédagogique, technique et logistique d'un animateur de niveau supérieur. Il contribue à la sécurité du public qu'il encadre.

L'activité professionnelle de l'assistant animateur s'exerce à partir d'un ou de plusieurs supports techniques qui relèvent des activités socioculturelles (jeux, arts et traditions populaires, patrimoine ethnologique, activités plastiques, activités de découverte de l'environnement ...) comme des activités physiques et sportives (escalade, spéléologie, course d'orientation, vélo tout terrain, randonnée équestre...).

1- Il participe à l'encadrement de tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et informe tous les publics au sein de sa structure.

Il organise la vie collective.

2- Il participe à l'encadrement des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il organise, encadre, anime et accompagne, dans le respect du projet d'animation global de la structure, des activités de pleine nature dans un but d'épanouissement personnel du public accueilli.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et intervient dans le projet d'activité :

Il organise son animation, en préservant l'intégrité physique du public, dans les normes et les conditions de sécurité conformes à la réglementation de l'activité, et dans le cadre du projet pédagogique de l'institution.

Il situe la nature de sa structure auprès des publics et en promeut les prestations.

Il participe à la gestion logistique, administrative et comptable du projet d'animation de la structure.

Il suit et rend compte de l'avancement d'un projet d'animation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Comprendre et respecter les populations d'un milieu d'accueil.

Identifier les différents milieux d'accueil.

Observer et comprendre les comportements usuels des publics accueillis.

Adapter ses actions aux caractéristiques, besoins, attentes et motivations des publics.

Créer, comprendre et gérer la dynamique du groupe.

Mettre en œuvre et organiser les premiers secours.

2

Connaître et utiliser les principes de base de la pratique des activités-support.

Maîtriser et appliquer dans son intervention la réglementation des activités-support ainsi que les normes et mesures de prévention et de sécurité associées.

Intégrer dans son intervention les caractéristiques physiques du milieu :

- Utiliser des outils de mesure et de connaissance du milieu à lecture directe ;
- Interpréter un bulletin météorologique ;
- Prendre en compte les différentes manifestations d'événements physiques de manière à évaluer l'ensemble des risques immédiats encourus et adapter les conditions de sa pratique.

Intégrer dans son intervention les caractéristiques écologiques du milieu :

- Recueillir tous types d'information sur les caractéristiques d'un site ;
- Prendre en compte et respecter l'écologie des différents milieux et grands ensembles naturels lors de la mise en place d'activités-support.
- Respecter la réglementation de protection des sites ;
- Observer et reconnaître les espèces végétales, animales, les éléments minéraux les plus courants ;
- Identifier quelques interactions homme/milieu naturel et quelques héritages culturels.

Stimuler l'observation des milieux naturels et humains et de leurs différents éléments.

Maîtriser les techniques d'orientation :

- Utiliser les supports techniques et instruments de l'orientation à lecture directe ;
- Choisir et modifier un itinéraire à partir de supports et en fonction des paramètres relevés ;
- S'orienter et progresser à l'aide de supports techniques usuels sur un itinéraire existant.

3

Se repérer dans l'environnement institutionnel et associatif relatif à la pratique de l'activité.

Repérer les partenaires de sa structure.

Comprendre les différentes missions et l'organisation de sa structure.

Effectuer des opérations administratives et de comptabilité élémentaires.

Utiliser les principaux outils de bureautique : mise à jour, saisie, impression.

Recueillir les attentes des publics.

Rendre compte de son action d'animation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'assistant animateur technicien exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat - tout établissement faisant la promotion des loisirs de pleine nature : parcs naturels, parcs nationaux ... Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs (travail saisonnier, occasionnel ou permanent).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Assistant animateur Opérateur territorial des APS (sur concours) ou adjoint d'animation

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'assistant animateur technicien est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BAPAAT et à l'application de l'arrêté du 21 mars 2003 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en centre de vacances et de loisirs.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury présidé par le directeur régional de la jeunesse et des sports ou son représentant, est désigné par le directeur régional de la jeunesse et des sports. Il est souverain dans ses évaluations et délibérations dans le cadre de la réglementation en vigueur. Outre le président, le jury comprend à part égale :

- des membres de l'Administration ;
- des membres choisis, notamment :

§ Pour un tiers parmi les employeurs concernés par les activités couvertes par l'option professionnelle loisirs de pleine nature;

§ Pour un tiers parmi les organismes de formation ;

§ Pour un tiers parmi les salariés concernés par les activités couvertes par l'option professionnelle loisirs de pleine nature et les représentants des syndicats professionnels concernés par l'option loisirs de pleine nature.

Le jury peut, en tant que de besoin, faire appel à des experts particulièrement qualifiés au regard de l'option et du ou des support(s) technique(s) considérés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, VAE

Idem

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 871 €
Selon la branche	5 871 € – 6 161 €
Prise en charge	Branches concernées
5 871 €	Valeur par défaut · 209 branches
6 138 €	CPNEF des organismes de tourisme, CPNEFP hôtellerie de plein air
6 161 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 124 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 29/07/2022

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

<http://www.cidj.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1833/>